

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2010

Le dix mai deux mille dix à 18h30, le conseil municipal de Fleury-sur-Orne légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Claude Leclère, Maire.

Présents : M. Savary, M. Leclère, Mme Prieur, Mme Pasquier, M. Letellier, Mme Lepaon, Mme Heutte, M. Hubert, Mme Sueur, Mme Mullier, Mme Perraud, M. Lecerf, M. Alcindor, Mme Hoorelbeke, M. Muller, M. Liot, M. Mauger, M. Lafage, M. Bruneau.

Absents : Mme Pomikal (ayant donné pouvoir à M. Hubert), Mme Broustail (ayant donné pouvoir à Mme Pasquier), Mme Denis (ayant donné pouvoir à Mme Hoorelbeke), Mme Baury, Mme Touzé, M. Vrignon, M. Pégeault, M. Maurel.

Secrétaire de séance : Mme Mullier

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 29 mars 2010.

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CAHIER DES CHARGES PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'EAU POTABLE

Afin d'assurer l'exploitation du service d'eau potable, le Conseil municipal avait décidé de lancer une consultation conformément aux dispositions des articles L 1411-1 à L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après mise en concurrence et négociation, Monsieur le Maire propose de choisir comme délégataire la société VEOLIA EAU, dont l'offre est la suivante :

- durée : 12 ans.
- prix (valeur janvier 2010) :

Du 01/07/2010 au 30/06/2013 : 1 400 abonnés - 188 000 m³ facturés

Abonnement annuel	29,88 €
Part proportionnelle à la consommation d'eau	0,7198 €/m³

Du 01/07/2013 au 30/06/2022 : 1 850 abonnés - 247 000 m³ facturés

Abonnement annuel	29,88 €
Part proportionnelle à la consommation d'eau	0,6288 €/m³

Après délibération, le *Conseil municipal* accepte cette proposition et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, pour signer le contrat d'affermage et adopte le règlement du service annexé au contrat.

Abstention de M. Mauger

FINANCES

• Subventions aux associations

Le conseil municipal,

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2010, intervenu le 29 mars 2010.

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité,

Après avis de la commission des finances en date du 27 avril 2010,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser aux associations pour l'exercice 2010, les subventions telles que figurant ci-après :

Associations	Montant	Observations
UNCMT classe de neige	7 104,00 €	Contre: M. Mauger Abstention: M. Letellier
SOCIETE DE CHASSE	500,00 €	Contre: M. Letellier, Mme Heutte, M. Alcindor, M. Mauger Abstention: Mme Lepaon, M. Bruneau
SOCIETE D'ASTRONOMIE PIERRE RAGOT	150,00 €	
SECOURS POPULAIRE COMITE FLEURY	1 800,00 €	
GIE Kadiamor (assoc.femmes com.rurale de Ouonck)	5 120,00 €	
G.R.D.R.	2 880,00 €	
MUTUALITE FRANCAISE CALVADOS - RAM	13 200,00 €	
LIRE A FLEURY	8 000,00 €	
LA PREVENTION ROUTIERE	100,00 €	
LA LIGUE DE L ENSEIGNEMENT	109 709,00 €	
JUMELAGE FLEURY/DIEBA	4 200,00 €	
USEP FLEURY/ORNE	450,00 €	
JEUNESSE SPORTIVE FLEURYSIENNE	24 000,00 €	Ne participe pas au vote: M. Savary
<i>JSF section boxe anglaise</i>	<i>5 000,00 €</i>	
<i>JSF section full contact</i>	<i>4 000,00 €</i>	
<i>JSF section football</i>	<i>15 000,00 €</i>	Dont 2000€ pour le CAE
<i>JSF section basket</i>		
FNACA FLEURY SUR ORNE	500,00 €	
FCPE MARCEL PAGNOL	350,00 €	
FOYER LAIC d'EDUCATION POPULAIRE	4 000,00 €	
F.C.P.E. Ecoles Fleury-sur-Orne	300,00 €	
CUCVO	150,00 €	
UNITY	1 000,00 €	
COOP.GPE SCOL.GOUESLARD	11 227,00 €	
COOP.ECOLE MATERN.	3 900,00 €	
COMITE SOUVENIR JUNO	100,00 €	
COMITE DES FETES	4 500,00 €	Ne participent pas au vote : M. Liot, M. Savary
CLUB SPORTIF PONGISTE	4 000,00 €	Ne participe pas au vote : M. Hubert
UNION FLEURYSIENNE D' ACTIONS CULTURELI	18 000,00 €	Ne participe pas au vote: M. Hubert, Mme Pasquier, Mme Hoorelbeke, M. Liot
ASSOC JARDINS OUVRIERS	460,00 €	Ne participe pas au vote: M. Bruneau
AMICALE DU PERSONNEL	7 500,00 €	
ASS.DONNEURS DE SANG	150,00 €	
APL JOLY	150,00 €	
SUBVENTION SOLIDARITE HAITI (via CUF)	4 000,00 €	
COMITE JUMELAGE FLEURY/WALDBUTTELBRUI	250,00 €	Abstention: M. Mauger
AMICALE RETROMOBILE FLEURY	200,00 €	Contre: M. Letellier
	238 000,00 €	

- **Décision modificative**

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2010, adoptant le budget primitif de la ville,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'apporter au budget primitif les modifications suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	26 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D023: Virement à la section d'investis	0,00 €	26 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6745-020: Subventions aux personnes de droit	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 67 : Charges exceptionnelles	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74718 : Autres	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €
Total R 74: Dotations, subventions et participa	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €
Total	32 000,00 €	26 500,00 €	5 500,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
R-021 : Virement à la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 500,00 €
Total R 021: virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 500,00 €
R-1311-020 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €
Total R 13 : subventions d'investissement reçu	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €
D-2042-020 : Subventions d'équipement aux pers	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 204: Subventions d'équipement versée	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	32 000,00 €	0,00 €	32 000,00 €
Total général		26 500,00 €		26 500,00 €

Adopté à l'unanimité

- **Remise gracieuse de pénalités de retard**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi par la Trésorerie d'Hérouville St Clair, chargée du recouvrement de la Taxe Locale d'Equipement, d'une demande de remise gracieuse présentée par M. Ersin Ertugrul pour la SCI SRE INVESTISSEMENT, en raison d'un retard de paiement lié à des difficultés financières. En application de l'article L 251 A du Livre des Procédures Fiscales, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette remise gracieuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à titre exceptionnel, la remise gracieuse des pénalités de retard sur le versement de la T.L.E., soit la somme de 303 Euros, réclamée à la SCI SRE INVESTISSEMENT.

Contre : M. Muller

Abstention : M. Letellier, Mme Pasquier, Mme Prieur

CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE

Monsieur le Maire rappelle que suivant acte reçu par Maître CHUITON, notaire à Caen, le 17 septembre 2004, la commune de Fleury-sur-Orne a acquis de Monsieur et Madame Vivien une parcelle de terre sise à Fleury-sur-Orne, lieu dit les Maizerettes, cadastrée n° ZL 49 d'une contenance de 43a 64ca.

Cette parcelle a été acquise en vue de la constitution de réserves foncières dans l'attente de la réalisation d'un projet communal.

Afin de ne pas laisser cette parcelle en état de friche, Monsieur le Maire propose de consentir à Monsieur Hervé VIVIEN, une autorisation d'occupation temporaire sur le bien ci-dessus désigné.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de consentir gratuitement, à M. Hervé VIVIEN, l'autorisation d'exploiter la parcelle cadastrée ZL n°49 pour une année culturale ne pouvant aller au-delà du 31 octobre 2010.

Contre : M. Muller Abstention : M. Letellier

TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES

9 noms ont été tirés au sort à partir de la liste électorale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.